

Ecole
supérieure
d'art
des pyrénées
pau - tarbes

Conseil d'administration
séance du :
21 octobre 2011 à 10H00

*Un extrait du procès-verbal
a été affiché sur le site de Pau
et sur le site de Tarbes
le : 23 novembre 2011*



Membre présents :

Avec voix délibérative,

Monsieur Gérard TRÉMÈGE, Président, Madame Hélène LÉROU-POURQUÉ, Vice-Présidente, Madame Marie ANGELE, représentant Monsieur Dominique PAILLARSE, DRAC de Midi-Pyrénées, Madame Anne-Marie ARGOUNÉS, Ville de Tarbes, Monsieur Gilles CRASPAY, Ville de Tarbes, Madame Anne BERNARD, Ville de Pau, Monsieur Alain LACRAMPE, Ville de Pau, Monsieur François CORTES, Monsieur Vincent MEYER, Représentants des enseignants, Monsieur Gabriel BLAQUEZ, Représentant des personnels administratifs et techniques, Madame Mathie LABORIE, Monsieur Hippolyte HERPIN FLOHR, Représentants des étudiants,

Avec voix consultative,

Madame Martine MOUREU, Directrice Générale de l' EPCC

Avaient donné procuration : Madame Marie-Pierre VIEU, Ville de Tarbes à Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur David CAMEO, Personnalité qualifiée à Monsieur Gérard TRÉMÈGE, Madame Claire JAQUET, Personnalité qualifiée à Madame Anne-Marie ARGOUNÉS, Madame Patricia WOLFS, Ville de PAU, à Monsieur Alain LACRAMPE, Madame LERBET-SÉRÉNI, Ville de Pau, à Monsieur Alain LACRAMPE,

Absents ou excusés : Monsieur Claude JEAN, DRAC d'Aquitaine, Monsieur Talal MASRI, ENI de Tarbes, Madame Evelyne TOUSSAINT, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Monsieur Patrice LAURENT Conseiller Régional d'Aquitaine, Madame LERBET-SERENI, Ville de PAU, Monsieur Isidro FERRER , Personnalité qualifiée.

N° 9 – INDEMNITE DE SUJETION SPECIALE ET DE RESPONSABILITE – INTERIM DE LA DIRECTRICE GENERALE

Rapporteur : Monsieur Gérard TREMEGE

Mesdames, Messieurs,

L'intérim de Madame Odile BIEC, Directrice Générale, a été confié pour la durée de son absence à Madame Martine MOUREU, Directrice Générale Adjointe et Directrice du site de Tarbes, par lettre de mission en date du 29 août 2011, du Président de l'EPCC.

Cette mission menée en période délicate de montée en puissance de l' Etablissement public, conduit la Directrice de Tarbes à assurer outre la Direction de l' Ecole dans son ensemble, à superviser les deux sites géographiquement éloignés,

Pour tenir compte des sujétions imposées en terme de disponibilité et de volume de travail, il est proposé d'attribuer, pour la durée de l'intérim, à Madame MOUREU les indemnités de sujétions spéciales (taux fixe : 2 880, 77 / an - décret n° 2002-47 du 9 janvier 2002) et de responsabilité (taux moyen : 1123,87 / en) , soit mensuellement 333,72 €

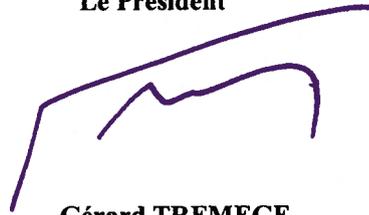
Il appartient aux membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver l'attribution des indemnités ci-dessus à Madame MOUREU pour la durée de l'intérim,
- inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget 2011 de l' Ecole,
- autoriser le Président à établir à signer tous documents utiles à cet effet.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Président

A handwritten signature in purple ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned between the text 'Le Président' and 'Gérard TREMEGE'.

Gérard TREMEGE